Excelia Audit
Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie régionale de Paris

ARTICLE 1

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2022

29, boulevard Bourdon
75004 PARIS

Excelia Audit
Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie régionale de Paris
84, rue de Crimée
75019 PARIS

ARTICLE 1

Exercice clos le 31 juillet 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les membres,

1 Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons établi en date du 28 novembre 2022, un rapport dit « de carence » dans lequel nous indiquions l'impossibilité de procéder au contrôle des comptes annuels et du rapport de gestion, ceux-ci n'ayant pas été établis dans les délais prévus par la loi. Ces derniers nous ayant été communiqués en date du 12 décembre 2022, nous sommes désormais en mesure de vous présenter notre rapport sur les comptes annuels.

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ARTICLE 1 relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er août 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 ■ Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment concernant les produits d'exploitation de l'association s'élevant à hauteur de 15.561 K€.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 ■ Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

5 ■ Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient au conseil d'administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6 ■ Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 13 décembre 2022

Le Commissaire aux comptes
Excelia Audit
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Karène Zagoury
Associée

Comptes annuels au 31 juillet 2022

ARTICLE 1
Siège social : 29, boulevard Bourdon
75004 Paris

Bilan Association ACTIF

ACTIF	Exercice clos le 31/07/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/07/2021 (12 mois)
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et développement		-	-	-
Concessions, brevets, droits similaires	1 102 775	698 127	404 648	138 612
Autres immobilisations incorporelles	10 800	-	10 800	61 590
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	1 315 012	832 769	482 243	681 701
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-	-
Participations	100 000	100 000	-	-
Créances rattachées à des participations	800 089	800 089	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	99 850	-	99 850	99 850
Autres immobilisations financières	263 615	-	263 615	247 674
TOTAL (I)	**3 692 141**	**2 430 985**	**1 261 156**	**1 229 427**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	-	-	-	-
Créances usagers et comptes rattachés	335 697	3 060	332 637	273 971
Autres créances	-	-	-	-
. Fournisseurs débiteurs	43 880	-	43 880	34 604
. Personnel	4 708	-	4 708	7 944
. Organismes sociaux	-	-	-	-
. Etat, impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 555	-	2 555	-
. Etat, Autres impôts taxes assimilées	18 688	-	18 688	-
. Etat et autres subventions publiques à recevoir	1 485 609	-	1 485 609	852 892
. Autres subventions privées à recevoir	827 643	5 000	822 643	405 236
. Autres créances diverses	10 500	-	10 500	4 000
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	6 231 276	-	6 231 276	4 265 001
Charges constatées d'avance	283 804	-	283 804	220 500
TOTAL (II)	**9 244 359**	**8 060**	**9 236 299**	**6 064 148**
Frais d'émission des emprunts (III)	-		-	-
Primes de remboursement des emprunts (IV)	-		-	-
Ecarts de conversion actif (V)	-		-	-
TOTAL ACTIF (0 à V)	**12 936 500**	**2 439 045**	**10 497 455**	**7 293 575**

Bilan Association PASSIF

PASSIF	Exercice clos le 31/07/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/07/2021 (12 mois)
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES		
Fonds propres		
. Fonds associatifs sans droit de reprise	1 930 397	1 878 703
. Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation	-	-
Réserves		
Report à nouveau	-	-
Excédent ou déficit de l'exercice	1 127 925	51 694
Situation nette (sous total)	3 058 322	1 930 397
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
TOTAL (I)	**3 058 322**	**1 930 397**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
. Liés aux legs et donations	-	-
. Sur subventions de fonctionnement	421 976	86 024
TOTAL (II)	**421 976**	**86 024**
PROVISIONS		
. Provisions pour risques	-	-
. Provisions pour charges		
TOTAL (III)	**-**	**-**
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires	425 567	529 691
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
. Emprunts	792 235	920 417
. Découverts, concours bancaires	303	303
Emprunts et dettes financières diverses	-	-
. Divers	146 372	146 372
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	604 066	405 711
Dettes fiscales et sociales	-	-
. Personnel	506 298	465 854
. Organismes sociaux	434 949	347 055
. Etat, impôts sur les bénéfices	298	44
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	3 867	12 730
. Autres impôts, taxes et assimilés	28 798	55 935
Autres avances sur subventions reçues	652 912	259 016
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	-	-
Produits constatés d'avance	3 421 492	2 134 025
TOTAL (IV)	**7 017 157**	**5 277 154**
Ecart de conversion passif (V)	-	0
TOTAL PASSIF (I à V)	**10 497 455**	**7 293 575**

Compte de résultat Association

COMPTE DE RESULTAT	Exercice clos le 31/07/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/07/2021 (12 mois)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	3 250	6 500
Ventes de biens et services		
. Ventes de biens		
. Prestations de services	768 843	722 754
Produits de tiers financeurs		
. Concours publics et subventions d'exploitation	7 504 935	1 365 900
. Ressources liées à la générosité du public		
. Contributions financières autres	7 169 287	6 015 903
Reprises sur amortissements et provisions	-	470 945
Transfert de charges	417	13 616
Utilisation des fonds dédiés (Report des ressources non utilisées)	86 024	73 236
Autres produits	28 636	37 737
Total des produits d'exploitation (I)	**15 561 392**	**8 706 590**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	-	-
Variation de stock de marchandises	-	-
Autres achats non stockés	265 740	207 995
Services extérieurs	1 660 451	1 386 578
Autres services extérieurs	4 437 898	1 178 921
Aides financières accordées par l'association	528 127	689 889
Impôts, taxes et versements assimilés	401 018	342 135
Salaires et traitements	4 414 990	3 026 666
Charges sociales	1 732 040	1 140 915
Autres charges de personnel	14 595	- 21 622
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
. Sur immobilisations : dotations aux amortissements	429 369	381 449
. Sur immobilisations : dotations aux provisions	-	-
. Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	-	-
. Pour risques et charges : dotations aux provisions	-	-
Reports en fonds dédiés : engagements à réaliser	421 976	69 824
Autres charges	115 535	239 465
Total des charges d'exploitation (II)	**14 421 738**	**8 642 215**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**1 139 654**	**64 375**

Compte de résultat association

COMPTE DE RESULTAT	Exercice clos le 31/07/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/07/2021 (12 mois)
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations	-	-
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	1 247	189
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	-	-
Total des produits financiers (III)	**1 247**	**189**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	11 735	12 178
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement	-	-
Total des charges financières (IV)	**11 735**	**12 178**
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**- 10 488**	**- 11 989**
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	**1 129 165**	**52 387**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Total des produits exceptionnels (V)	**-**	**-**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	943	649
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
Total des charges exceptionnelles (VI)	**943**	**649**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**- 943**	**- 649**
Participation des salariés (VII)	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	298	44
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	**15 562 639**	**8 706 780**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	**14 434 714**	**8 655 086**
EXCEDENT OU DEFICIT	**1 127 925**	**51 694**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	-	-
. Bénévolat	5 866 955	1 912 881
. Prestations en nature	446 495	663 744
. Dons en nature	-	23 421
Total	**6 313 450**	**2 600 046**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
. Secours en nautre	-	23 421
. Mise à disposition gratuite de biens et services	-	-
. Prestations en nature	446 495	663 744
. Personnel bénévole	5 866 955	1 912 881
Total	**6 313 450**	**2 600 046**

ARTICLE 1

Annexes aux comptes annuels

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/07/2022 dont le total est de 10 497 455 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un excédent de 1 127 925 euros, présenté sous forme de liste.
L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/08/2021 au 31/07/2022.
Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.
L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/08/2020 au 31/07/2021.

FAITS SIGNIFICATIFS

A la fin de l'exercice 2020-2021, l'Association Article 1 a été lauréate de l'appel à projet gouvernemental « 1 jeune 1mentor » et a pu, grâce à une subvention de la part du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, lancer la plateforme Dema1n, qui a permis à plus de 20000 jeunes de bénéficier d'un accompagnement individuel par un mentor de l'Association.
Ce programme a accéléré le changement d'échelle de l'association, de nombreux recrutements ont eu lieu au cours l'exercice 2021-2022 et de nouvelles antennes ont été ouvertes en régions, afin d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de l'appel à projet.

Par ailleurs, l'Association a maintenu le déploiement de l'ensemble de ses programmes sur tout le territoire national.
Afin de mener à bien l'ensemble de ces projets, l'association a ouvert 4 nouvelles antennes en régions, et a procédé à divers recrutements.

EVENEMENTS POST-CLOTURE

Le programme « 1 jeune 1 mentor », est reconduit pour les trois années scolaires à venir et une convention pluriannuelle a été signée avec le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse.
Il est établi que les différents leviers et actions mis en place récemment ont et auront encore un impact positif significatif pour Article 1 dans les mois et les années à venir, tant du point de vue des activités qu'en termes de notoriété et de visibilité.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- ✓ Cadre légal de référence
- ✓ Méthode d'évaluation
- ✓ Méthode de présentation
- ✓ Règles et méthodes comptables relatives au poste du Bilan – Actif
- ✓ Règles et méthodes comptables relatives au poste du Bilan – Passif
- ✓ Règles et méthodes comptables relatives au Compte de résultat

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- ✓ Etat des immobilisations
- ✓ Etat des amortissements
- ✓ Etat des provisions
- ✓ Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- ✓ Produits et avoirs à recevoir
- ✓ Charges à payer et avoirs à établir
- ✓ Charges et produits constatés d'avance
- ✓ Variation des Fonds associatifs
- ✓ Suivi des fonds dédiés
- ✓ Ventilation des produits d'exploitation
- ✓ Ventilation des produits des tiers financeurs
- ✓ Ventilation des produits par secteurs
- ✓ Résultat exceptionnel
- ✓ Tableau des filiales et participations

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- ✓ Rémunération des dirigeants
- ✓ Effectif moyen
- ✓ Evaluation des contributions volontaires en nature
- ✓ Engagement de retraite
- ✓ Engagements hors bilan

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS (SUITE)
REGLES ET METHODES COMPTABLES

CADRE LEGAL DE REFERENCE

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ✓ Continuité de l'exploitation,
- ✓ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ✓ Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes de l'exercice 2021/2022 sont établis conformément au règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018, en remplacement du règlement CRC 99-01, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations et ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

METHODE D'EVALUATION

Les méthodes d'évaluation, de présentation des comptes annuels et d'établissement des états financiers retenues pour cet exercice ont été en conformité avec :

- ✓ le règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif au Plan Comptable Général,
- ✓ le règlement ANC 2014-03
- ✓ le règlement ANC 2022-02 du 11 mars 2022

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS
REGLES ET METHODES COMPTABLES (SUITE)

REGLES ET METHODES COMPTABLES RELATIVES AU POSTE DU BILAN – ACTIF

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Immobilisations incorporelles	**3 ans**
Agencements, aménagements, installations	**3 à 6 ans**
Matériel de bureaux & informatique	**3 à 4 ans**

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

REGLES ET METHODES COMPTABLES RELATIVES AU POSTE DU BILAN – PASSIF

Fonds propres

Les fonds propres comprennent notamment :
- ✓ Fonds associatif pour 1 930 397 €,
- ✓ Le résultat de l'exercice clos le 31/07/2022 correspondant à un excédent de 1 127 925 €.

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS
REGLES ET METHODES COMPTABLES (SUITE)

REGLES ET METHODES COMPTABLES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Subventions

Conformément au plan comptable des associations ANC 2018-06, les subventions de fonctionnement sont inscrites en produit lors de la réception de la notification d'attribution.
Les subventions reçues sont enregistrées au prorata temporis sur la durée de couverture de la convention.

Dons

Les dons manuels sont enregistrés dans le compte de résultat quelles que soient leurs destinations finales, à savoir le financement de dépenses à caractère de charge ou à caractère d'investissement.
Pour ce qui concerne la règle de rattachement des produits à l'exercice :

- ✓ Sont enregistrés sur l'exercice, les dons datés de l'exercice, versés en chèques, cartes bleues ou virements même s'ils sont encaissés après la date de clôture ;
- ✓ Sont enregistrés sur l'exercice, les dons reçus avant la clôture pour les dons en numéraire.

Fonds dédiés

A la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas encore été utilisée est inscrite en charges en "engagements à réaliser sur ressources affectées" et au Passif du Bilan en "fonds dédiés".
Les sommes inscrites sous la rubrique "fonds dédiés" sont reprises en produits au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte "report des ressources non utilisées des exercices antérieurs".

A la date du 31/07/2022, le montant total des engagements restant à réaliser est de 421 976 €.

Taxe d'apprentissage

Les produits relatifs à la taxe d'apprentissage sont constitués des soldes des versements existants à l'ouverture de l'exercice et des sommes versées au cours de l'exercice au prorata temporis.

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS (SUITE)
COMPLEMENTS D'INFORMATIONS

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions		Valeur brute
		Acquisitions, créations, virements poste à poste	Par virement de poste à poste	Par cession ou mise au rebut	immob. à fin exercice
Immobilisations incorporelles	**720 711**	**504 254**	**111 390**	**-**	**1 113 575**
. Serveur	7 567				7 567
. Platerforme Mab Lab Roadbook	287 624				287 624
. Site internet Frateli	9 496				9 496
. Plateforme Inspire	335 354	108 325			443 679
. Plateforme 1A1 Bénévoles	19 080	335 329			354 409
Immo En cours Plateforme Demain.org	61 590	60 600	111 390		10 800
Immobilisations corporelles	**1 288 099**	**53 236**	**-**	**26 323**	**1 315 012**
. Agencement Crous Mabillon	-				-
. Agencement Bureaux ascenseurs	1 160 912				1 160 912
. Matériels de bureaux, informatiques	127 187	53 236		26 323	154 100
Immobilisations financières	**1 247 613**	**18 330**		**2 389**	**1 263 554**
TOTAL	**3 256 423**	**575 820**	**111 390**	**28 712**	**3 692 140**

Les investissements portés en immobilisation incorporelles correspondent en majeur partie à la création de la plateforme Dema1n (1A1 Bénévoles), mais aussi à la plateforme Inspire.

ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	**520 509**	**177 618**	**-**	**698 127**
. Serveur	7 567	-		7 567
. Platerforme Mab Lab Roadbook	170 180	87 391		257 571
. Site internet Frateli	9 496	-		9 496
. Plateforme Inspire	329 979	25 548		355 528
. Plateforme 1A1 Bénévoles	3 286	64 679		67 965
Immobilisations corporelles	**606 398**	**251 751**	**25 380**	**832 769**
. Agencement Crous Mabillon	-	-		-
. Agencement Bureaux ascenseurs	534 338	214 655		748 994
. Matériels de bureaux, informatiques	72 060	37 095	25 380	83 775
TOTAL	**1 126 906**	**429 369**	**25 380**	**1 530 895**

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS
COMPLEMENTS D'INFORMATIONS (SUITE)

ETAT DES PROVISIONS

ETAT DES PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour litiges	-			-
Pour amendes et pénalités				-
Pour pertes de change				-
Autres provisions pour risques et charges	-			-
TOTAL Provisions pour risques et charges	**-**	**-**	**-**	**-**
Sur immobilisations incorporelles	-			-
Sur immobilisations corporelles	-			-
Sur titres de participation	100 000			100 000
Sur autres immobilisations financières	800 089			800 089
Sur stocks et en-cours	-			-
Sur comptes clients	3 060			3 060
Sur autres créances	5 000			5 000
TOTAL Provisions pour dépréciations	**908 149**	**-**	**-**	**908 149**
TOTAL GENERAL	**908 149**	**-**	**-**	**908 149**
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation				
- financières				
- exceptionnelles				

Les provisions sur Autres immobilisations financières sont constituées des provisions pour dépréciations sur titres et sur créances rattachées à des participations. Il s'agit de la totalité de la participation à hauteur de 100 000 € ainsi que des avances consenties à la filiale Frateli Lab, à hauteur de 800 089 €.

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS
COMPLEMENTS D'INFORMATIONS (SUITE)

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Fin exercice	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	800 089	800 089	
Prêts	99 850	2 750	97 100
Autres immobilisations financières	263 615	-	263 615
Clients douteux ou litigieux	3 672	3 672	
Créances usagers et comptes rattachés	332 025	332 025	
Personnel et comptes rattachés	4 708	4 708	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	-	-	
Etat et autres collectivités publiques :		-	
- Impôts sur les bénéfices	-	-	
- T.V.A	2 555	2 555	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	18 688	18 688	
- Etat et autres subventions publiques à recevoir	1 485 609	1 485 609	
- Autres subventions privées à recevoir	827 643	827 643	
Débiteurs divers	54 380	54 380	
Charges constatées d'avance	283 804	283 804	
TOTAL GENERAL	**4 176 638**	**3 815 923**	**360 715**

ETAT DES DETTES	Fin exercice	A 1 an au plus	De 2 à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	425 567	198 355	227 212	
Emprunts auprès des établissements de crédits :	-	-		
- Emprunts	792 235	209 659	582 576	
- Découverts bancaires	303	303		
Emprunts et dettes financières diverses	146 372	-	146 372	
Fournisseurs et comptes rattachés	604 066	604 066		
Personnel et comptes rattachés	506 298	506 298		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	434 949	434 949		
Etat et autres collectivités publiques :		-		
- Impôts sur les bénéfices	298	298		
- T.V.A	3 867	3 867		
- Autres impôts et taxes	28 798	28 798		
Autres avances sur Subventions reçues	652 912	652 912	-	
Autres dettes	-	-		
Produits constatés d'avance	3 421 492	3 267 047	154 445	
TOTAL GENERAL	**7 017 157**	**5 906 552**	**1 110 605**	**-**

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS
COMPLEMENTS D'INFORMATIONS (SUITE)

PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR PAR POSTE DU BILAN

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Fin d'exercice
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	97 100
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés (Factures à établir)	62 558
Autres créances	
- Frs Avoirs à recevoir	238
- Etat autres taxes sur salaires	18 688
- Etat provision subventions à recevoir	466 227
- Mécènes, collectivités provision subventions à recevoir	334 790
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	**979 601**

CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR PAR POSTE DU BILAN

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Fin d'exercice
Emprunts obligataires convertibles	
- Intérêts courus	7 655
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
- Intérêts courus & agios	909
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (Factures non parvenues)	146 212
Dettes fiscales et sociales	
- Provision Congés payés & RTT (charges incluses)	463 640
- Provisions primes (charges incluses)	200 003
- Autres taxes sur salaires	43 843
- Autres charges de personnel	-
- Autres taxes	14 249
Autres dettes	-
TOTAL	**876 510**

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS
COMPLEMENTS D'INFORMATIONS (SUITE)

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	283 804	3 421 492
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	**283 804**	**3 421 492**

Les produits constatés d'avance sont composés de :

- ✓ 157 852 € correspondant à la quote-part de la taxe d'apprentissage 2022 non affectée au 31/07/2022
- ✓ Les autres produits constatés d'avance, soit 3 263 640 € concernent des versements reçus sur 2021/2022 mais dont une partie est affectée aux exercices suivants selon la convention (Convention à cheval sur plusieurs exercices).

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS
COMPLEMENTS D'INFORMATIONS (SUITE)

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Nature des fonds et des réserves	Fonds associatif à l'ouverture	Affectation et retraitement Augmentation	Affectation et retraitement Diminution	Fonds associatif à la clôture
Fonds propres	-			-
Fonds associatifs sans droits de reprise	1 878 703	51 694		1 930 397
Réserves	-			-
Report à nouveau	-			-
Résultat de l'Exercice	51 694	1 127 925	51 694	1 127 925
Autres fonds associatifs	-	-		-
TOTAUX	**1 930 397**	**1 179 618**	**51 694**	**3 058 322**

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

RESSOURCES	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation au cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Fondation Frateli_Bourse Hippocrène 1	24 000	10 238	10 238		-
Fondation Frateli_Bourse Hippocrène 2	24 000		10 762	24 000	13 238
Bourses MBDA 1	16 200	16 200	16 200		-
Bourses MBDA 2	25 000		21 275	25 000	3 725
Contrat Impact Social CIS	59 586	59 586	59 586	30 418	30 418
Inspire - Plate forme	108 325		20 174	108 325	88 151
Dema1n- Plate forme Dema1n.Org	354 409		67 965	354 409	286 444
TOTAL GENERAL	**611 520**	**86 024**	**206 200**	**542 152**	**421 976**

Les ressources externes obtenues des dons, ou via des subventions, qui sont affectées à des projets précis et non encore utilisées conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ».
Concernant les plates formes Inspire et Dema1n.org, cela correspond à la quotepart d'amortissement à constater sur les années à venir au titre d'investissements réalisés sur l'exercice.

Au compte de résultat sont enregistrés :

- ✓ En charges d'exploitation, dans le poste « Reports en fonds dédis : engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et subventions reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture.
- ✓ En produits d'exploitation, dans le poste « Utilisation des fonds dédiés- report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, relatives aux dépenses engagées sur les projets au titre de l'exercice 2021/2022.

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS
COMPLEMENTS D'INFORMATIONS (SUITE)

VENTILATION DES PRODUITS D'EXPLOITATION

NATURE DES PRODUITS	Fin exercice
Prestations de services	768 843
TOTAL GENERAL	**768 843**

Ces produits correspondent aux loyers et charges refacturés aux associations sous locataires de l'Immeuble sis au 29 Boulevard Bourdon, pour 737 140 €, ainsi qu'aux facturations ponctuelles de formation pour 31 703 €.

VENTILATION DES PRODUITS DE TIERS FINANCEURS

NATURE DES PRODUITS D'EXPLOITATION Tiers financeurs	Fin exercice
Concours publiques et subventions	7 504 935
Subvention taxe d'apprentissage	706 185
Autres contributions financières	6 463 101
TOTAL GENERAL	**14 674 222**

L'association ARTICLE 1 perçoit une partie de la taxe d'apprentissage versée par les entreprises assujetties. Une quote-part de la taxe est affectée aux appels de contributions à la demande des partenaires et membres de l'Association, le solde correspond à des subventions de taxe d'apprentissage dite « pure ».
Ces subventions reçues au titre de la taxe d'apprentissage « pure » sont consommées au titre d'actions relatives à des dépenses d'orientation et d'information.

Le total de la Taxe d'apprentissage attribué à l'association ARTICLE 1 pour l'année civile 2022 est de 755 320 € (contre 747 253 € en N-1) dont 376 475 € au titre des contributions, et 378 845 € au titre de subvention dite « pure »
L'affectation de ce montant de subvention dite « TA pure » a été réalisée au prorata temporis sur l'exercice 2021/2022
Le montant de la Taxe d'apprentissage 2022 affecté à l'exercice 2021/2022 est en conséquence de 220 993€, et le solde soit 157 852 € est reporté sur l'exercice 2022/2023.
Au final, le total reconnu en produit au titre de l'exercice 2021/2022, est de 706 185€.

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS
COMPLEMENTS D'INFORMATIONS (SUITE)

VENTILATION DES PRODUITS PAR SECTEUR

Secteur lucratif :

Les produits lucratifs sont de 31 703 € et se décomposent de la façon suivante :

- ✓ Refacturation des formations : 26 520 €
- ✓ Autres refacturations : 5 183 €

Secteur non lucratif :

Les produits non lucratifs sont de 15 530 936 € et se décomposent de la façon suivante :

- ✓ Cotisations : 3 250 €
- ✓ Subventions publiques : 7 504 935 €
- ✓ Autres aides publiques (services civiques) : 107 395 €
- ✓ Taxe d'apprentissage : 706 185 €
- ✓ Dons et mécénats : 6 355 706 €
- ✓ Sous locations bureaux : 737 141 €
- ✓ Autres produits : 116 324 €

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les charges exceptionnelles correspondent pour :

- ✓ 943 € à la valeur nette comptable d'immobilisations mises au rebut,

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS
COMPLEMENTS D'INFORMATIONS (SUITE)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capital	Autres capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Valeur brute des titres détenus	Prêts & avances consentis	Chiffre d'affaires de l'exercice	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS								
Filiales détenues à + 50%								
SAS FRATELI LAB	100 000	- 687 207	100%	100 000	800 089	173 148	- 57 135	
Filiales détenues à - 50%								
TOTAL GENERAL	**100 000**	**- 687 207**		**100 000**	**800 089**	**173 148**	**- 57 135**	**-**

Une provision pour dépréciation des titres de participation de la SAS FRATELI LAB a été constatée antérieurement à hauteur de la totalité, soit 100 000€.
Une provision pour dépréciation à hauteur de la totalité des avances effectuées auprès de la SAS FRATELI LAB a été constatée antérieurement à hauteur de 800 089 €.

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

REMUNERATION DES PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS

Les co-présidents du conseil d'administration de l'association Article 1 sont rémunérés par l'association dans les limites et conditions autorisées par la loi n°2001 - 1275.
La rémunération brute versée s'est élevée à 97 350 euros sur l'exercice 2021/2022.

Les autres membres du conseil d'administration de l'association ne perçoivent pas de rémunération pour leur fonction d'administrateur.

Conformément à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés de l'association s'élèvent au 31 juillet 2022 à 209 733 euros.

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS
COMPLEMENTS D'INFORMATIONS (SUITE)

EFFECTIF MOYEN

CATEGORIES DE SALARIES	Salariés	Externe en régie
Cadres	77	
Agent de maitrise & techniciens		
Employés	50	
Ouvriers		
Apprentis		
TOTAL GENERAL	127	-

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

La valorisation des contributions volontaires en nature comprend :

- ✓ La valorisation du temps passé par les parrains de l'association sur la base d'un taux horaire moyen charges incluses, en fonction de la qualification des intervenants. L'association compte 32 248 bénévoles sur l'année 2021/2022 qui consacrent une moyenne de 5 à 84 heures par an à leurs filleuls soit un montant valorisé à 5 866 955 € :
 - 12 000 éclaireurs, niveau stagiaire, valorisés à un taux horaire moyen de 3.90€ charges incluses, pour un total de 280 799 €
 - 20 108 mentors et animateurs, niveau cadre, valorisés à un taux horaire moyen de 20.68 € charges incluses, pour un total de 5 539 840€
 - 140 différents leaders, valorisés à un taux horaire moyen équivalent SMIC de 13.78 € charges incluses, pour un total de 46 317€.
- ✓ Les conventions de partenariat et de mécénat suivantes pour un total de 446 495€ :
 - ALTRAN 8 887 €
 - ATOS 77 446 €
 - AETHER 8 550 €
 - ORANGE 312 992 €
 - RBB Business Advisors 25 000€
 - SNCF 13 620

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS
COMPLEMENTS D'INFORMATIONS (SUITE)

ENGAGEMENT HORS BILAN

Indemnités de fin de carrière

Le montant des engagements de retraite est considéré comme non significatif.

Engagements reçus

La BNP s'est portée garante auprès de l'association ARTICLE 1 à hauteur d'un montant de 485 500 euros au titre du bail sur les locaux du 29 Bld Bourdon à Paris 4, à échéance du mois de mai 2027.

Engagements donnés

Dans le cadre de l'emprunt obligataire CIS souscrit par l'association, les obligations font l'objet de trois nantissements constitués par Article 1 au profit de BNP Paribas et la Caisse des Dépôts et Consignations en tant que porteurs des obligations :

- ✓ Deux nantissements de créances portant respectivement :
 - Sur toutes créances présentes ou futures, et/ou éventuelles, nées ou en germe, d'Article 1 sur l'Administration au titre de la convention de subvention conclue entre Article 1 et l'Administration le 31 décembre 2018 et de la convention cadre conclue entre Article 1, l'Administration, Fonds B, BNP Paribas et la Caisse des Dépôts et Consignations le 5 mars 2019 ;
 - Sur toutes créances présentes ou futures, et/ou éventuelles, nées ou en germe, d'Article 1 sur Fonds B au titre de la Convention Cadre ;

- ✓ Un nantissement de solde de compte portant sur le solde du compte ouvert au nom d'Article 1 dans les livres de BNP Paribas sur lequel seront notamment crédités les montants à recevoir de l'Administration au titre de la convention de subvention et de la convention cadre et de Fonds B au titre de la convention cadre.